

Madame Valérie Rabault
Rapporteuse générale du budget
Députée
Assemblée nationale
126 rue de l'Université
75355 Paris 07

Villefontaine, le **22 FEV. 2016**

Réf : JH/ST/496

Madame la Rapporteuse générale,

Je souhaite attirer votre attention sur la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales.

Chaque année, le Parlement se prononce sur l'évolution de ces valeurs locatives, qui servent de base aux impôts locaux. Elles ont progressé de 0,9 % en 2015, puis de 1 % en 2016, une hausse récurrente qui pose plusieurs problèmes.

En premier lieu, elle augmente mécaniquement la contribution des citoyens, quand bien même les exécutifs locaux décident de ne pas rehausser leurs taux d'imposition.

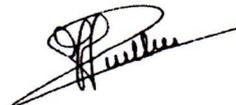
En outre, cette revalorisation correspond rarement à l'évolution réelle des prix (comme en 2015, où l'inflation a été nulle), des pensions ou des prestations sociales.

Enfin, elle ne tient pas compte de la grande diversité des loyers et de leur évolution différenciée selon les territoires.

Je souhaite donc savoir si une réflexion est engagée, au niveau de la commission des finances, sur des solutions alternatives à cette revalorisation forfaitaire.

Je souhaiterais aussi connaître les conclusions de l'expérimentation, menée en 2015 dans cinq départements, d'une nouvelle méthode d'évaluation des valeurs locatives des locaux d'habitation.

Je vous prie d'agréer, Madame la Rapporteuse générale, mes salutations distinguées.



Joëlle Huillier
Députée de l'Isère